

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME)

OBJECTIF

Proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les salariés de votre entreprise.

AVANTAGES

Pour les entreprises :

Valoriser l'image de l'entreprise, réduire les coûts liés aux déplacements, améliorer l'accès à votre site, et bien d'autres...

Pour les salariés :

Améliorer le pouvoir d'achat en réduisant le budget déplacement, améliorer la qualité de vie au travail, et bien d'autres...

Pour tous :

Effets bénéfiques pour l'environnement et la santé publique, augmenter l'attractivité du territoire, et bien d'autres...

ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ DE LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER

- établissement d'un diagnostic,
- aide à l'élaboration de votre plan d'action,
- signature d'une convention, suivi et bilan du PDM-E.

CETTE DÉMARCHÉ PERMET DE BÉNÉFICIER

- d'une réduction de 10% par rapport à l'abonnement annuel TaM,
- de certaines subventions liées aux mobilités durables,
- de la participation au club PDME,
- de l'accès à un espace réservé (informations et outils de communication, partages d'expériences sur le thème des mobilités).

Pour plus d'informations, envoyez un mail en précisant l'effectif et l'adresse de votre entreprises à : mobilite@montpellier3m.fr